

## Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23 313  
Lausanne: Saint Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.50  
3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.— LE NUMÉRO 30 ct. Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

## Décisions importantes prises à Berne

### 1,3 milliard pour un avion militaire

La séance ordinaire de mercredi du Conseil fédéral a été en grande partie consacrée à la décision provisoire sur le choix d'un nouvel avion militaire.

Officielle depuis plusieurs mois, la décision est maintenant officielle: chargé de choisir un nouvel avion de combat, le Département militaire a retenu deux «finalistes»: le «Corsair A-7» américain, et le «Fiat G-91 Y» italien. Le Conseil fédéral a approuvé ce choix et a chargé le département de poursuivre les travaux d'évaluation. Pour la suite, il est prévu que le DMF propose un seul type au cours du premier semestre de 1970. Des essais auront alors lieu, sur quoi un message sera adressé au Parlement. Il n'est pas possible de dire quand la remise à la troupe pourra commencer. La date souhaitée par les autorités se situe vers 1974-1975. Le «Mirage-Milan» français et le «Jaguar» britannique sont classés «outsiders», tandis que l'appareil suisse «AR 7/2» et le suédois «Viggen» étaient éliminés.

Le crédit de 1,3 milliard de francs qui est prévu (soit la même somme que celle qui a été dépensée pour les Mirage) permettrait actuellement d'acquérir quelque 50 Corsair ou 90 à 100 Fiat. Le Conseil fédéral donne maintenant déjà un léger avantage au Corsair, dont la puissance de combat est bien plus élevée. Mais l'évaluation se poursuit, et de nouveaux critères peuvent surgir qui feraient pencher la balance dans un autre sens.

### Des «Pilatus» au Vietnam?

Le chancelier de la Confédération, M. Huber, a fait savoir mercredi que le Conseil fédéral avait décidé de frapper provisoirement d'embargo les exportations d'avions Pilatus-Porter (fabriquée à Stans) à destination des Etats-Unis. Une enquête devra établir si de tels avions ont illégalement été mis en action au Vietnam.

### Sécurité routière: des normes d'équipement

Le Conseil fédéral a en outre pris une décision qui intéresse des milliers d'automobilistes: il a mis en vigueur l'ordonnance sur l'équipement des véhicules routiers, qui prévoit en particulier que les rétroviseurs extérieurs, les lave-glaces, les ceintures de sécurité et le dispositif antiviol deviennent obligatoires.

Cinq prescriptions concernent les véhicules neufs, immatriculés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970:

Signe distinctif de nationalité (CH) obligatoire: seul le signe avec lettres noires de 80 mm. de hauteur, sur fond blanc de forme elliptique de 175 mm. de largeur et de 115 mm. de hauteur sera désormais autorisé.

Cette prescription est valable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970 également pour les véhicules immatriculés avant cette date. (Suite en dernière page)

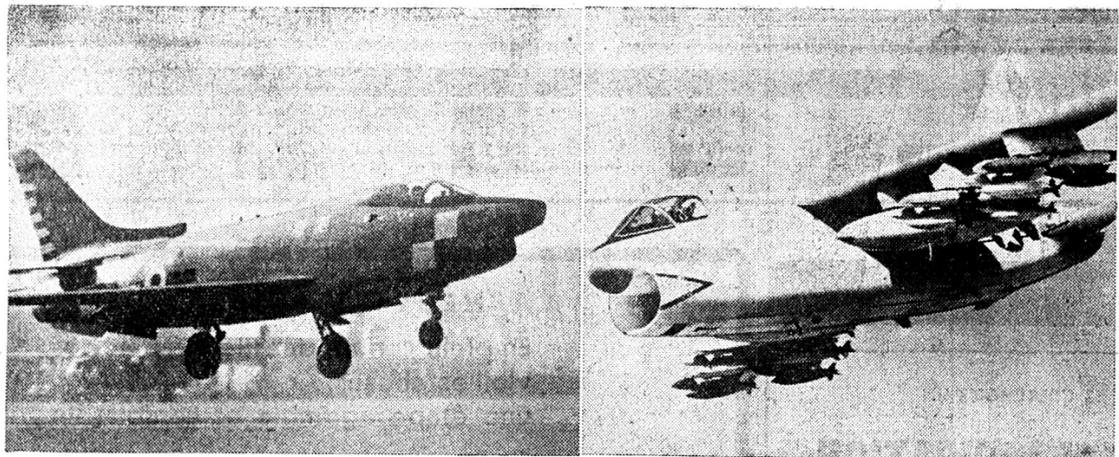
### JÉRUSALEM, POINT DE CRISTALLISATION



Depuis le début d'incendie de la mosquée Al-Aksa, à Jérusalem, la ville est devenue le point de cristallisation du conflit du Proche-Orient. Symbole religieux des deux côtés, elle sert de prétexte à la tentative arabe d'engager la «guerre sainte» contre Israël. Tandis qu'un peu partout dans le monde le fanatisme musulman a été réveillé par les dirigeants arabes, ceux-ci continuent, au Caire et dans d'autres capitales, à parler pour mettre au point une nouvelle guerre. A Londres, après une série d'incidents, Scotland Yard s'est mise en alerte pour éviter la «guerre sainte» entre les factions arabes et israéliennes de la ville. A Jérusalem même, le calme est revenu et les restrictions de circulation ont été levées. Notre photo: les rampes de lancement dirigées contre Jérusalem, qui avaient tiré trois fusées russes contre la ville et qui ont été saisies.

### Grave négligence en Thurgovie: 10 000 litres d'essence dans la nature

Dix mille litres d'essence se sont échappés de deux réservoirs à Hauptwil, en Thurgovie, et se sont répandus dans une prairie, puis dans un ruisseau qui se jette dans la Thur. C'est une négligence lors du remplissage de réservoirs qui est à l'origine de cette catastrophe qui aurait pu avoir des conséquences incalculables. Une équipe de secours ainsi que les pompiers ont été appelés sur les lieux mercredi. L'enquête a clairement démontré qu'une grave faute était à l'origine de ce sinistre. Vendredi dernier, 10 000 litres de mazout, 5000 litres d'essence normale et 5000 litres d'essence super ont été versés dans des réservoirs enterrés près de la ligne de chemin de fer Bischofszell-Gossau. On ne s'est pas inquiété du fait que les ouvertures destinées au remplissage situées sur les couvercles des réservoirs restaient ouvertes étant donné qu'il y manquait les brides de fermeture. Les pièces manquantes ont tout simplement été commandées par la suite. Les réservoirs étaient ainsi pratiquement ouverts. En début de semaine, les pièces ont été livrées, mais il en manquait deux et une troisième ne put être fixée, si bien que les ouvertures n'ont été fermées que provisoirement. A la suite des chutes de pluie de ces derniers jours, de l'eau s'est introduite dans les réservoirs par les ouvertures, si bien que l'essence est montée petit à petit à la surface et a fini par s'écouler des réservoirs: en effet, mercredi, ils n'étaient plus remplis qu'avec de l'eau, si bien que 10 000 litres d'essence se sont échappés. Il n'a pas encore été possible d'évaluer l'importance des dégâts.



Seront-ils, comme les Mirage, des «oiseaux de malheur»? A gauche, le Fiat, à droite, le Corsair.



## Des impôts lourds et inéquitables

En 1967, les agriculteurs fribourgeois, représentant un peu plus de 10% de la population, payèrent 6,3% des ressources de l'Etat au titre de l'impôt sur le revenu.

Pour les salariés du secteur privé ou de l'administration, ces deux chiffres s'équilibrent — ils forment 57,25% de la population et ils acquittent 57,46% de l'impôt cantonal sur le revenu.

Dans le second cas, une fraction des contribuables verse une part proportionnelle à sa force numérique, dans le premier l'apport fiscal est fortement réduit par rapport à la partie de la population que représente cette catégorie socio-professionnelle.

Je m'aventure sur un terrain brûlant. Les réactions indignées ne vont pas faire défaut: « Cette comparaison est idiote, va-t-on dire, car les paysans ne réalisent, de loin pas, les mêmes gains que les salariés. Il est donc vain de comparer les apports fiscaux respectifs aux fractions correspondantes de la population! »

Bonnes gens, ne vous énervez pas trop vite. Ma comparaison est peut-être hâtive et elle ne permet pas de tirer des conclusions nettes. Néanmoins, cet exercice a le mérite de

nous placer, de nous catapulte, au centre d'un des problèmes cruciaux de nos finances cantonales.

Si l'on aborde ce problème sous l'angle des revenus réalisés en 1967, on constate alors que 6747 contribuables agriculteurs déclarèrent des revenus dont l'addition s'élevait à 50 843 606 fr. Ce qui représente un gain moyen annuel de 7535 fr. Si nous comparons le revenu annuel moyen du paysan fribourgeois tel qu'il découle des déclarations d'impôts et de la taxation avec les données fournies par le IV<sup>e</sup> rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture suisse, on découvre une différence appréciable: selon le rapport, la moyenne du revenu du travail agricole par personne dans les exploitations contrôlées est, pour l'ensemble des exploitations de Suisse, au niveau de 9525 fr.

Par rapport au chiffre fribourgeois correspondant, cela représente une différence en moins de 1990 fr. Cette disparité, multipliée par nos 6747 agriculteurs contribuables nous donne 13,426 millions, qui échappent purement et simplement à l'imposition. Le canton en aurait pourtant besoin!

Cette marge, favorable aux paysans, n'existe pas pour les salariés. Ceux-ci

ne disposent pas de normes comptables, mises au point par leurs propres organisations, et dont l'application permet de soustraire une partie appréciable du gain à une juste imposition. Bien au contraire, pour les salariés la mansuétude des taxateurs devient férocité et l'obligatoire déclaration de salaire ne permet pas la moindre interprétation de nature comptable, ou autre!

Dans le cas particulier, cette première injustice en entraîne toute une série d'autres. C'est la classique réaction en chaîne. Première conséquence, l'Etat est bien obligé de chercher ailleurs les impôts qu'il ne peut pas — ou ne veut pas — obtenir des paysans. Comme un rapace mal en point, le fisc se précipite alors sur la proie la moins bien défendue, et, c'est une fois de plus la masse des salariés qui est victime.

Deuxième conséquence: trop clémente à l'égard des agriculteurs, la fiscalité cantonale est obligée de chercher à compenser la perte qui en résulte par une taxation exagérée de

(Suite en dernière page)

JEAN RIESEN,  
conseiller national.

### C'EST L'HIVER!

L'hiver a fait son apparition en montagne: au Saentis, en effet, dans la nuit de mardi à mercredi, il est tombé 53 cm. de neige sur ce sommet de 2502 m., qui a été balayé par des vents atteignant une vitesse de 130 km/h.

Au Gothard, on annonce 10 cm. de neige fraîche. En raison des chutes de neige de la nuit de mardi à mercredi, le col du Grand-Saint-Bernard est fermé au trafic. L'accès au tunnel routier est en revanche libre.

### GRANGE EN FEU À GENÈVE.

Mercredi après midi un incendie a éclaté à la ferme Vecchio, située près de l'ancien stand de Saint-Georges, non loin de Genève. Grâce à l'intervention du poste permanent de Genève, des pompiers de Lancy et de recrues de la PA en exercice et qui disposaient de motopompes, le bâtiment d'habitation a pu être préservé, mais la grange dans laquelle se trouvaient cinquante tonnes de paille et de foin a brûlé. Les dégâts sont estimés à plus de 100 000 fr.

### SAUVAGE AGRESSION.

Une infirmière de 27 ans, M<sup>lle</sup> Janine Granges, Valaisanne, demeurant à Genève, a été attaquée par un inconnu entrant chez elle. L'homme avait sonné à sa porte. Comme elle attendait le plombier elle demanda à ce dernier s'il s'agissait de lui. Ce n'était pas le cas. L'homme en profita pour entrer dans l'appartement et frappa l'infirmière d'un coup de couteau-tournevis dans le dos. Bien que grièvement blessée, la malheureuse réussit à alerter la police. Elle fut transportée à l'hôpital et immédiatement opérée.

### AFFAIRE CASTELLA: DÉCISION CASSEE.

La Cour de droit public du Tribunal fédéral a cassé l'ordre d'écrou rendu par le procureur général du canton de Genève, concernant le maintien en prison de Pierre Castella, condamné à la fin de juin 1969 à 18 mois de prison pour avoir été responsable de l'accident de circulation survenu au Reposoir en juin 1962 et qui avait fait six morts. L'avocat de M. Castella avait fait appel contre ce jugement, demandant l'effet suspensif. Mais le procureur général signa un ordre d'écrou, qui maintenait M. Castella en prison. Le Tribunal fédéral a ordonné la mise en liberté du prévenu, sous caution de 10 000 fr., déjà versés lors de l'instruction, et renvoyé le recours à la Cour de cassation de Genève.

### Kappelen: Citoyennes malgré elles...

Les électrices de Kappelen se sont montrées plus féministes que leurs concitoyennes: par 41 voix contre 17, ils leur ont accordé mardi les droits civiques pour les affaires communales. La semaine dernière, lors d'une consultation, les femmes de Kappelen s'étaient montrées opposées au suffrage féminin, en déposant 229 bulletins négatifs pour 211 positifs dans l'urne. Kappelen est la 221<sup>e</sup> commune bernoise, sur 472, où les femmes sont devenues citoyennes.

### SUFFRAGE FÉMININ: LES CANTONS RÉPONDENT.

Dans le cadre de la consultation des cantons par le Conseil fédéral, le Conseil exécutif du canton des Grisons s'est prononcé en faveur de l'introduction du suffrage féminin intégral. Comme le Conseil fédéral, l'exécutif grison considère que l'assimilation politique des sexes constitue une des données essentielles de la justice.

La Chaux-de-Fonds

<b>POMMES</b> Gravenstein Sac de 3 kg. <b>1.20</b> le kilo	<b>TOMATES</b> belle qualité <b>1.15</b> le kilo	 <b>C'EST MIEUX</b> <b>AVANTAGEUX</b>	<b>FLANS COOP</b> 3 pour 2 <b>— .80</b> au lieu de 1.20					
<b>CAFÉ COOP</b> JUBILOR Paquet de 250 g. <b>2.40</b> au lieu de 2.90	<b>HUILE DE</b> TOURNESOL COOP Les deux bouteilles <b>4.40</b> au lieu de 4.80	 <b>C'EST COOP</b>	<b>ASPERGES</b> « EXOTIC » Les deux boîtes <b>3.40</b> au lieu de 3.80					
<b>Vendredi</b> <b>TOURTE</b> AU KIRSCH à <b>3.—</b>	<b>Samedi</b> Votre pain du dimanche <b>TORTUES</b> à <b>1.50</b>	 <b>Tout avec</b> timbres <b>COOP</b>	<b>DENTIFRICE</b> Beldent au fluor Le tube <b>1.—</b> au lieu de 1.40					

OFFRES D'EMPLOI



Oui, vendeuse est une profession passionnante, elle exige une participation constante. N'est-ce pas merveilleux au siècle des robots ?

Pour renforcer nos équipes de vente, nous cherchons des collaboratrices pour notre secteur marchandises générales:

**vendeuses**  
**et vendeuses-caissières**  
ayant quelques années de pratique

**vendeuses**  
débutantes  
ou JEUNES FILLES sans formation, intelligentes, débrouillardes, qui seront peu à peu préparées à la vente

Entrée immédiate ou à convenir.

**Nous offrons:** horaire régulier  
ambiance de travail agréable  
prestations sociales intéressantes  
salaire selon capacités

**Adresser offres à:** Coop, bureau de vente,  
Serre 90, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 039/3 27 23.



NOUS CHERCHONS UN

**CHEF DE FABRICATION**

Boîtes de montres métal et acier.  
Maison en pleine expansion.

Poste stable et intéressant pour  
personne dynamique et d'expé-  
rience.

Faire offres manuscrites sous chiffre  
H 61892 - 18 à Publicitas, 1211 Ge-  
nève 3. Discrétion totale.

**BRADERIE**  
**PRÉVÔTOISE**  
**MOUTIER**  
**29-30-31**  
**AOÛT**

FEU 18



VILLE DE  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

**Mise à l'enquête publique**

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique le projet présenté par MM. Berthola + Diacon, architectes, au nom de MM. DE PAOLI & MONTANARI, pour l'agrandissement et la transformation de l'atelier de mécanique et la construction d'un garage à la rue des TOURELLES N° 19.

Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2<sup>e</sup> étage, Marché 18, du 21 août au 5 septembre 1969.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié, adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL

**A NEUCHÂTEL**

En plein centre, dans le quartier des vieilles choses...  
une étape agréable et confortable

**Les halles**

Une autre à découvrir:

*Le Pavillon*

au bord du plus grand lac de Suisse

A. MONTANDON, restaurateur



**VON GUNTEN**

VERRES DE CONTACT  
Av. Léopold-Robert 21  
LA CHAUX-DE-FONDS

Lutte contre  
la faim



Aide suisse  
à l'étranger  
CCP 30-1233

**POUR LUTTER CONTRE LA TBC**  
**SANS HÉSITER, LA DÉPISTER**

Radiophotographie au **LOCLE**  
du 8 au 19 septembre 1969

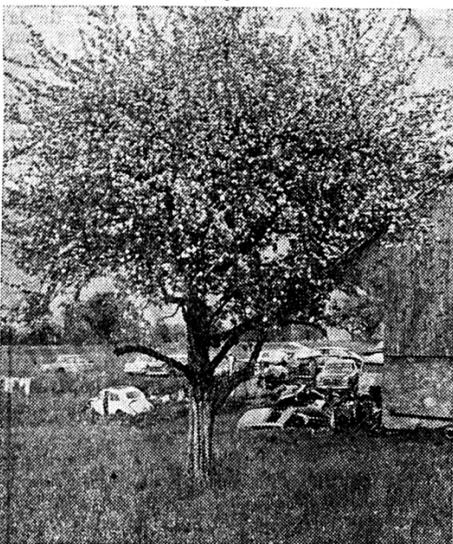
POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 43 64

**ARNOLD WÄLTI**

LA CHAUX-DE-FONDS  
Eparque 20 Jour et nuit

Cercueils - Formalités - Transports  
Prix modérés

# Cimetières de voitures: une menace pour les eaux



Parallèlement au nombre de véhicules à moteur, le nombre des cimetières de voitures augmente. Qui ne connaît ces tas de vieille ferraille déparant nos paysages et menaçant nos cours d'eau ?

Nous nous sommes rendus dans deux des quatre cimetières d'autos valaisans: deux à Dorénav occupent un bas-fond qui s'allonge, parallèle au Rhône, sur la rive droite du fleuve, entre la montagne et un talus portant sur sa crête la plaisante petite route qui relie Martigny à Dorénav.

Dans ce site idyllique, les voitures forment un tableau chaotique. Elles baignent à mi-roue dans des flaques d'eau et font craindre la pollution de la nappe souterraine. Y a-t-il un danger? On sait que les nappes phréatiques sont polluées par l'huile qui s'égoutte des épaves et qui s'infiltré dans le sol. Ces voitures ont-elles été vidangées avant d'être mises au rebut?

On nous dit qu'elles sont souvent vidangées, comme le veut le règlement. Qu'elles le sont parfois de façon spontanée, lors de l'accident qui les oblige à se retirer de la circulation,

et que d'autres fois elles ne sont point vidangées du tout.

Les eaux de ce bas-fond n'accusent guère de différences de niveau, nous dit-on à Sion, ce qui prouverait qu'elles sont « isolées » et donc qu'il n'y aurait pas de danger d'infiltration, sinon les eaux de pluie feraient monter le niveau et déborder le bas-fond.

## Hideux spectacle

Quant aux pneus, ils sont rachetés dans une très faible proportion par les deux usines spécialisées en Suisse, dans cette entreprise de récupération.

Le Valais s'intéresse au projet vaudois d'arrêtés concernant la mise au rebut des véhicules automobiles; il compte s'en inspirer, mais trouvera-t-il l'argent nécessaire à sa réalisation? Et parviendra-t-on à élaborer un texte qui soit agréé par l'exécutif et qui convienne aux communes? En

attendant, les autorités se lamentent devant le hideux spectacle des autos de rebut, et le canton sait bien qu'il ne peut pas imposer à quelques communes un désordre dont les autres communes ne veulent pas.

Les vanniers, qui font leur profit de ces épaves, contribuent pour une modeste part à l'élimination des déchets; mais ils n'apportent pas la meilleure des solutions. Ils rôdent, grignotent les épaves, récupèrent l'huile, la décantent et la vendent avec ce qu'elle contient de déchets minéraux, dangereux, eux, pour les appareils que cette huile de vidange va alimenter et pour la salubrité de l'air dans lequel s'échappera sa fumée.

Choquant le regard, menaçant la salubrité des eaux et de l'air, les cimetières d'autos occupent à la surface du sol suisse une place qui ne cessera de s'étendre — en même temps que grandit le parc automobile — tant qu'une solution satisfaisante n'aura pas été trouvée au problème de l'élimination des épaves — ce qui est une véritable quadrature du cercle!  
R. S.

## GENÈVE: Les satellites doivent être intégrés au réseau des télécommunications

Lundi s'est ouvert, au siège de l'Union internationale des télécommunications à Genève, pour une durée de trois semaines, un séminaire dont les deux thèmes principaux sont les progrès récents dans les techniques des télécommunications et l'intégration des satellites dans le réseau global des télécommunications.

Quelque 65 hauts fonctionnaires de l'administration des télécommunications et d'ingénieurs provenant de 51 pays participent à ce séminaire, organisé par l'UIT, dans le cadre de ses activités de coopération technique, avec l'aide du programme des Nations Unies pour le développement. Des conférences y seront faites par des ingénieurs supérieurs des télécommunications provenant de l'Union et d'une douzaine de pays.

Du 5 au 12 septembre auront lieu des visites d'installations techniques suisses.

Dans son allocution d'ouverture, M. M. Milli, secrétaire général de l'UIT, a montré que ce cycle d'études de l'union matérialisait trois pôles d'intérêt de celle-ci: la formation du personnel, la coopération technique et les radiocommunications spatiales. Ce cycle d'études est toutefois consacré en grande partie à l'espace.

Le secrétaire général a rappelé les buts de l'UIT qui compte actuellement 137 pays membres.

Abordant le thème principal de ce séminaire: l'intégration des télécommunications par satellites dans le réseau général des télécommunications, le secrétaire général a notamment constaté que les télécommunications spatiales constituent un domaine encore neuf et que nul ne peut prévoir pour le moment tout ce qu'elles pourraient apporter dans les dix prochaines années, cependant leur intégration au réseau général est loin de poser un problème nouveau pour l'UIT. Un des aspects de l'intégration consiste à étudier la planification des réseaux internationaux en tenant compte de tous les moyens disponibles, y compris les télécommunications par satellite.

Dans ses déclarations, le secrétaire général a encore traité du rôle de l'UIT en matière de coopération technique.

Puis il a tenu à remercier les organismes de télécommunications qui ont bien voulu détacher à Genève d'éminents conférenciers pour la durée de ce séminaire.

## ÉCO • ÉCHOS • ÉCO • ÉCHOS • ÉCO • ÉCHOS • ÉCO •

### LE TOURISME SE PORTE BIEN

Pour le premier semestre de 1969, les hôtels et pensions suisses ont déclaré 14,36 millions de nuitées, soit environ 600 000 ou 4,3% de plus que durant les six premiers mois de 1968. Cela constitue un nouveau maximum semestriel. Le nombre des nuitées des hôtes domiciliés en Suisse s'est accru de 4,5% et se monte à 5,76 millions. Celui des nuitées d'étrangers s'établit à 8,6 millions; il a donc augmenté de 4,2%, malgré une réduction sensible (— 13%) de la clientèle française et une légère diminution (— 2%) de l'apport britannique. L'évolution est particulièrement favorable pour les touristes et les voyageurs en provenance de Scandinavie (+ 17%), des Etats-Unis d'Amérique (+ 16%), des autres pays extra-européens (+ 14%), d'Italie (+ 11%), du Bénélux (+ 8%) et d'Allemagne (+ 5%). Dans les établissements de cure, la légère régression observée précédemment se poursuit. L'affluence des hôtes domiciliés en Suisse n'a pas changé, mais celle des étrangers a diminué de 7%.

### CHINE—GRANDE-BRETAGNE

Les exportations britanniques en Chine ont atteint durant le premier semestre 1969 le chiffre record de 25 millions 128 000 livres. Bien qu'inférieures, les exportations chinoises en Grande-Bretagne ont également marqué une nette progression pour atteindre la somme de 18 millions 300 000 livres.

### AUTOROUTES ALLEMANDES: OBJECTIF 10 000 KM.

Les automobilistes de la République fédérale devraient pouvoir disposer, à la fin des prochaines quinze années, d'environ 10 000 km. d'autoroutes. En outre, il est prévu que 3000 autres kilomètres de routes fédérales agrandies et ressemblant à une autoroute seront prêtes d'ici là, de sorte que la longueur du réseau allemand de voies à circulation rapide sera de 13 000 km. environ. Ce sont là les chiffres du second plan d'extension du réseau routier à longues distances pour 1971 à 1985. Les fonds nécessaires, estimés à environ 93 milliards de DM., seront prélevés sur les taxes sur les carburants. L'idée directrice de ce plan est de tenir compte du degré de saturation dans le domaine de la motorisation. Il doit être atteint en Allemagne en 1980 et s'établit à 20 millions de véhicules, soit une voiture pour trois habitants. Après réalisation de ce plan, toute localité de la République fédérale sera située en moyenne à moins de 10 km. de l'autoroute la plus proche. Dans la région de la

Ruhr, qui présente la densité de trafic la plus élevée d'Allemagne, ce chiffre sera de 4 km. Dans les zones ayant une densité d'environ 150 habitants au kilomètre carré, il sera de 17 km. Lorsque l'actuel plan quadriennal sera parvenu à terme, vers la fin de 1970, le réseau allemand d'autoroutes aura environ 4500 km. de long.

### ACCROISSEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

Le commerce international a connu un développement exceptionnel en 1968, le volume des exportations ayant augmenté de 11,1% pour atteindre une valeur de 238 milliards 700 millions de dollars, indique un rapport du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La croissance du volume des exportations avait atteint 5,4% en 1967 et 8% en moyenne de 1960 à 1967, rappelle le rapport, qui sera soumis au comité de la CNUCED groupant 55 pays à l'occasion de la réunion qui s'est ouverte mardi à Genève. Il constate que les pays en voie de développement ont profité de ce renforcement des échanges, le volume de leurs exportations ayant augmenté de 8% contre 2,9% en 1967 et 5,9% en moyenne de 1960 à 1968. Il souligne néanmoins que les résultats obtenus par ces pays sont restés très inférieurs à ceux des pays industrialisés, dont les exportations ont augmenté de 12,4% en 1968, contre 5,5% en 1967 et 8,8% en moyenne de 1960 à 1966.

### LE RECORD DES CHUTES DE GRÊLE

Tous les dix ou quinze ans, la grêle frappe très durement les cultures dans certaines régions de la Suisse. Notre pays détient d'ailleurs le record européen en ce qui concerne les dommages dus à la grêle. Il se trouve en effet au centre de la zone la plus souvent frappée par ce cataclysme en Europe. Les autres régions les plus souvent touchées sont l'Allemagne du Sud, l'Autriche, l'Italie du Nord, le Jura français et l'Alsace. En Suisse, le montant moyen des dégâts causés par la grêle avoisine 20 millions de francs. Heureusement, près de 90% des agriculteurs sont assurés contre les dommages dus à la grêle. Les assureurs garantissent en tout un tonnage de produits de la terre atteignant une valeur de 600 millions de francs, ce qui représente les deux tiers du produit agricole brut total. Lors d'une année catastrophique, la grêle peut détruire jusqu'à 8% de notre production agricole. 1927, 1942, 1950 et 1967 ont été les années « noires ». On pourra certainement ajouter à cette liste l'année en cours.

## GARE A LA CIGARETTE DU CONDUCTEUR !



Voilà la voiture, après l'incendie. Mais cette fois, ni l'huile ni l'essence ne furent la cause du sinistre. Simplement un fumeur. En écrasant sa cigarette pour l'éteindre, une petite braise est tombée sur le tapis de sol. Rien ne se produisit pendant quelques minutes... puis le véhicule prit feu. Automobilistes, soyez prudents en fumant dans votre voiture. Mieux encore: soyez prudent en roulant, renoncez à fumer!  
(CIPI)

## L'essor de l'aviation pose des problèmes coûteux au pays

Pour être en mesure de planifier le développement de l'infrastructure, l'Office fédéral de l'air a fait établir une étude prospective sur l'évolution de la navigation aérienne en Suisse au cours des dix prochaines années. Cette étude, qui vient d'être publiée, fournit quantité de données intéressantes. Elle a été établie sur une base scientifique, mais le directeur de l'office, M. W. Guldemann, précise bien dans la préface qu'il ne s'agit pas d'une analyse complète et définitive, que les résultats obtenus fournissent surtout un ordre de grandeur et que la marge d'incertitude reste considérable (pour 1980, elle peut atteindre 30%, en plus ou en moins).

En ce qui concerne le trafic des passagers, l'étude prévoit l'évolution suivante:

	Genève	Zurich	Bâle
1970	2,6 mio.	4,4 mio.	0,82 mio.
1980	6,3 mio.	10,5 mio.	2,07 mio.

Le trafic de fret devrait évoluer comme suit:

	Genève	Zurich	Bâle
1970	29 600 t.	72 100 t.	10 900 t.
1980	119 800 t.	291 500 t.	44 200 t.

Quant aux mouvements d'avions, on prévoit:

	Genève	Zurich	Bâle
1970	53 100	85 500	25 100
1980	97 300	129 500	34 200

Tirant des premières conclusions de ces chiffres, le rapport note que pour l'aéroport de Genève il y a lieu de veiller en premier à ce que la capacité actuelle de la piste puisse être utilisée sans entrave. D'ici à 1973, il faudra disposer d'une nouvelle piste en dur, longue d'abord de 800 m., pour

le vol à vue des petits avions. Pour les gros porteurs, un quatrième satellite devra être construit d'ici à 1971. De plus, il y a lieu d'édifier un nouveau bâtiment d'environ 10 000 m<sup>2</sup> pour le fret. Une seconde piste principale devrait être disponible au cours de la période comprise entre 1979 et 1982.

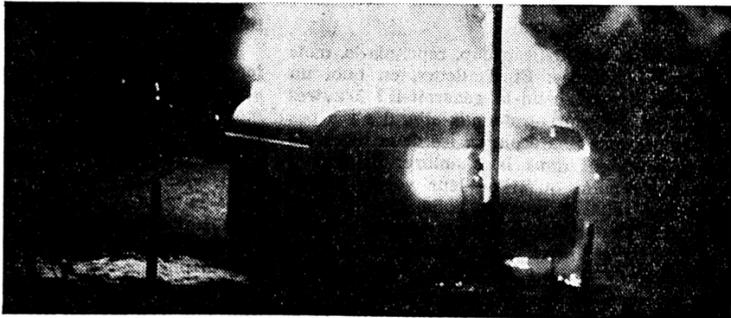
L'aéroport de Zurich, note encore l'étude de l'Office fédéral de l'air, le volume croissant du trafic occasionne de nombreuses difficultés. Les installations d'expédition du fret doivent dès maintenant être agrandies et d'ici à 1980 la construction d'un nouveau secteur du fret s'imposera. La mise en service d'avions gros porteurs soulèvera d'importants problèmes de ca-

pacité en matière d'enregistrement des passagers également. En 1972, le volume du trafic aura atteint la capacité actuelle de la piste et il faudra en construire une nouvelle.

En ce qui concerne l'aéroport de Bâle-Mulhouse, aucun problème de capacité ne se posera pour les pistes d'ici 1980. Il est en revanche question de prolonger les pistes et divers travaux sont prévus pour les gros porteurs.

L'emploi de ces derniers, note enfin le rapport, ne déchargera pas sensiblement le service de sécurité aérienne, alors que la mise en exploitation des avions supersoniques accroîtra le travail de ce service. Radars et ordinateurs devront être multipliés.

## CAMPEURS EN ROULOTTE, VÉRIFIEZ LE TUYAU DU GAZ !



La douce quiétude des week-end dans la roulotte ne doit pas faire oublier certaines précautions élémentaires. Ainsi la vérification du tuyau et des robinets de l'installation de gaz butane. Un incendie est vite arrivé: c'est une petite fuite de butane qui a provoqué l'incendie de la roulotte photographiée ci-dessus. Prudence, donc! (CIPI)

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

# Incidents à Marseille et match arrêté

Le match du championnat de France de première division Marseille—Saint-Etienne, joué devant 45 000 spectateurs, a été arrêté par l'arbitre à la 29<sup>e</sup> minute de la deuxième mi-temps, à la suite de l'envahissement du terrain par plusieurs milliers de spectateurs. A ce moment, Saint-Etienne menait par 3-2. Les incidents ont commencé au moment où, sur les indications de son juge de touche, l'arbitre a pris la décision d'annuler un but égalisateur de Djorkaeff. Le public

a alors envahi le terrain, rendant impossible la reprise de la rencontre. Cependant, il semble que deux joueurs de Saint-Etienne seront impliqués pour voies de fait commises envers l'arbitre lorsque celui-ci décida d'arrêter la partie.

● Autres résultats du championnat de France : Lyon—Sochaux, 2-2 ; Bastia—Nîmes, 2-5 ; Rennes—Metz, 2-0. — Deuxième division : Avignon—Cannes, 1-0 ; Nancy—Dunkerque, 3-0 ; Besançon—Reims, 0-2.

● Quatre jours après avoir obtenu le match nul (2-2) contre la Finlande, la Norvège a subi la loi de la Pologne, à Lodz, s'inclinant par 6-1 après avoir été menée par 5-1 au repos.

● En match amical joué à Bellinzona devant 700 spectateurs seulement, Bellinzona et Lecco ont fait match nul, 1-1.

● La coupe des vainqueurs de coupe 1969-1970 a débuté à Vienne par le match du tour préliminaire entre le Rapid de Vienne et Torpedo Moscou, match qui s'est terminé sur le score de 0-0. Les chances des Autrichiens pour se qualifier lors du match retour prévu pour le 3 septembre à Moscou ont ainsi pratiquement disparu. La défense soviétique a en effet démontré au stade du Prater qu'elle pouvait être pratiquement infranchissable.

# JOSÉ SAMYN EST MORT

Si l'on en croit Europe I, le jeune coureur français de 23 ans José Samyn, qui devait se marier le mois prochain, est mort hier soir, à l'Hôpital universitaire de Gand, où il avait été conduit pour une intervention chirurgicale. Samyn avait participé au critérium de Zingen. Il avait été heurté par un spectateur et avait fait une grave chute ; il fut relevé avec un traumatisme crânien.

José Samyn était l'un des meilleurs jeunes professionnels de France. Il

avait déjà glané de très nombreux succès chez les amateurs. Chez les pros, il gagna en 1967 l'étape Briançon—Digne du Tour de France. Il s'est d'autre part classé deuxième de la Flèche wallonne 1968, derrière van Looy, et quatrième du Tour du Luxembourg 1968.

Le critérium de Zingen aura finalement coûté la vie à deux coureurs. C'est en effet en revenant de ce critérium que Mathy s'était tué au volant de sa voiture.

## Pas d'hommes-sandwich en hockey sur glace

Le Comité central de la Ligue suisse de hockey sur glace vient de prendre les mesures pratiques découlant de la décision de l'assemblée des délégués introduisant la publicité sur les maillots des joueurs.

Les clubs sont autorisés à utiliser les maillots des joueurs de la première équipe — à l'exception des juniors — comme supports publicitaires dans la mesure où les directions des patinoires ou les clubs recevant n'y font pas opposition. Les clubs ou les patinoires qui entendent n'admettre aucune équipe porteuse de maillots avec une inscription publicitaire doivent s'annoncer à la Ligue suisse jusqu'au 30 septembre. Sans déclaration d'un club ou d'une patinoire, on considérera que le port de maillots publicitaires sera toléré pour toute la saison en cours.

La Ligue suisse a émis des directives précises donnant tous détails aux clubs sur les conditions dans lesquelles la publicité est admise. Ces directives relèvent notamment qu'aucune publicité en faveur du tabac et des boissons alcoolisées ne sera autorisée.

Les taxes versées à la Ligue

suisse pour tout contrat publicitaire sont les suivantes :

Ligue nationale A, 5 000 fr. ; ligue nationale B, 2 500 fr. ; première ligue, 1 000 fr. ; deuxième ligue, troisième ligue et seniors, 100 fr.

Voilà qui est dit. On relèvera d'autre part que les équipes qui porteront ces maillots publicitaires ne pourront pas jouer des recettes de la télévision, puisque celle-ci a déjà refusé de téléviser ces matches-là.

Le Comité olympique suisse se réserve également le droit de ne pas sélectionner les joueurs qui auraient porté ces maillots publicitaires.

Il faut souhaiter que nombreux seront les clubs qui imiteront Genève-Servette et La Chaux-de-Fonds. Ce sont les deux seuls clubs qui, pour l'instant, ont déclaré officiellement ne pas vouloir user de cette publicité-là. D'autre part, ils n'accepteront pas sur leur patinoire des maillots à base publicitaire.

Il y a déjà assez de publicité dans le cyclisme sans que le hockey s'en mêle. Voyez-vous ça, ces costards du hockey, avec tout leur équipement de protection, faire de la réclame, par exemple, pour un article de nourrisson.

## Folie au Brésil

Crécelles, pétards, klaxons de voitures, orchestres sous les fenêtres de l'hôtel, tels sont les projets formés par un club de jeunes de Copacabana pour empêcher les joueurs paraguayens de dormir les nuits précédant le match de coupe du monde capital de dimanche à Rio de Janeiro contre le Brésil. La police, informée de ces projets, a envisagé d'interdire à partir de 20 h. la route qui monte au Corvado, où se trouve justement dans la montagne l'hôtel qui hébergera les Paraguayens.

## CONVOICATIONS DU PARTI

**CANTON DE VAUD**  
**GRUPE SOCIALISTE DU GRAND CONSEIL.** — Séance du groupe, lundi 1<sup>er</sup> septembre, à 9 h., à la salle à manger de la Maison du Peuple, à Lausanne. Présence de tous indispensables.

**CANTON DE NEUCHÂTEL**  
 Comité cantonal neuchâtelois du PSS, jeudi 28 août, à 20 h., à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds.

**LA CHAUX-DE-FONDS :** Assemblée générale de section, jeudi 28 août, à 20 h. 15, salle renouée du deuxième étage de la Maison du Peuple. Ordre du jour important.

**JURA**  
**COURROUX-COURCELON :** Course annuelle. — Samedi 6 septembre : tour des trois lacs. Départ de Courroux à 7 h. 45. Inscriptions aux N<sup>os</sup> (066) 2 35 74 ou (066) 2 40 23 jusqu'au vendredi 29 août.

**COURTÉTELLE :** Soirée-saucisses. — Vendredi 29 août, dès 19 h. 30, la Jeunesse socialiste de Courtételle organise sa traditionnelle soirée-saucisses qui se déroulera à la cabane « Yoyo ». Elle invite tous les membres de la Jeunesse et du Parti socialiste ainsi que tous les sympathisants à se joindre à elle pour passer une excellente soirée.

**CANTON DE GENÈVE**  
**COMMISSION ÉLECTORALE.** — La sous-commission du programme chargée d'un tirage spécial du journal est convoquée pour jeudi 28 août, à 20 h. 30, Terrasse, Longemalle 8.

## PROGRAMMES

**RADIO**

**Jeudi 28 août 1969**

**SOTTENS.** — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes 17.55 Roulez sur l'Orl 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'Orl 19.00 Miroir du monde. 19.30 Photo souvenir. 20.00 Magazine 69. 20.30 Micro sur scène. 21.20 A la recherche de Lamartine. 22.30 Inf. 22.35 Médecine. 23.00 Araignée du soir. 23.25 Miroir-dernière.

**Second programme de Sottens.** — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.15 Disques. 20.30 Festival de jazz de Montreux. 21.20 Légèrement votre. 22.00 Chasseurs de sons. 22.30 Europe-jazz.

**BEROMUNSTER.** — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Le système scolaire. 16.30 Revue récréatif. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert récréatif. 20.20 Chants. 20.40 Sérénade italienne. 20.50 Chansons estudiantines. 21.15 Caprice italien. 21.30 Evocation. 22.15 Inf. 22.25 Strictly jazz. 23.30 Divertissement pop.

**Vendredi 29 août 1969**

**SOTTENS.** — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes et villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. 8.30 Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Les jolies colonies de vacances. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Mon pays, c'est l'été. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 «La Reine Margot», feuilleton. 13.00 Musicolet. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Collection-jeunesse. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

**Second programme de Sottens.** — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

**BEROMUNSTER.** — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30-15.00. 6.30 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Piano et orch. 9.00 Pays et gens 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Mémento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 15.05 Mosaïque musicale. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

**TV ROMANDE**

**Jeudi 28 août 1969**

18.30 Bulletin. 18.35 L'avenir était à vous. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Sylvie des Trois Ormes», feuilleton. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Caméra-sport, édition spéciale. 20.50 «Plainte contre l'inconnu», spectacle. 22.30 Vie littéraire. 23.00 Téléjournal.

**TV FRANÇAISE**

**Jeudi 28 août 1969**

**1<sup>re</sup> chaîne.** — 18.25 Dernière heure. 18.30 Séquence du jeune spectateur. 19.00 Été magazine. 19.15 Actualités régionales. 19.35 Été magazine. 20.00 Télésoir. 20.30 Panorama. 21.45 25<sup>e</sup> anniversaire du débarquement en Provence. 22.20 Napoléon en Allemagne. 23.20 Télénuît.

**2<sup>e</sup> chaîne.** — 18.55 Colorix. 19.15 Actualités régionales. 19.35 Télésoir couleurs. 19.55 Gustave. 20.00 Le mot le plus long. 20.30 Bonsoir la France. 21.30 Orch. philharmonique de l'ORTF. 22.20 Coda.

**Vendredi 29 août 1969**

**1<sup>re</sup> chaîne.** — 8.45 25<sup>e</sup> anniversaire du débarquement en Provence. 12.30 «Tous les Trains du Monde», feuilleton. 13.00 Télé-midi. 13.20 «Alice, où es-tu?», feuilleton. 13.35 Cours de la bourse.

**Jérémiás Gotthelf**

**Heur et Malheur d'un Maître d'Ecole**

Oui, s'il en venait beaucoup, répondis-je, mais personne n'y songe. Et d'ailleurs, en quoi un petit être comme celui-là gênerait-il? D'autres régents en font autant. Je suis allé, il n'y a pas longtemps, dans une école où les deux bébés du régent couraient dans la chambre; ils étaient sales à tel point qu'on ne leur voyait pas le blanc des yeux; l'un criait comme si on l'eût embroché, l'autre frappait de la baguette à tort et à travers et les élèves/avaient assez à faire à se mettre la tête à l'abri. Cela ne m'a pas plu et je ne voudrais pas voir cela chez nous. Mais notre Pierrot est si gentil, si convenable et si propre que j'éprouve un vrai plaisir à l'avoir sous les yeux. On dirait qu'il se sent déjà l'étoffe d'un régent.

Madeleine fut inexorable. «Je ne demande certes pas mieux, dit-elle, que d'être débarras-

sée de lui de temps en temps, mais je sais bien ce qui en est de ces petits. Qu'on ne me dise pas qu'ils ne troublent pas l'école; ceux des élèves qui s'occupent de lui ne peuvent suivre la leçon, et quand un petit bonhomme comme cela paraît dans une école, les élèves ouvrent plutôt les yeux sur lui que sur leur livre. Il me semble entendre le langage des gens: «Nous n'envoyons pas nos enfants à l'école pour en garder d'autres; au besoin, nous en avons assez à garder chez nous!»

Elle l'emporta. A ce propos, plus d'une femme de régent s'écriera: «Non, certes, je ne suis pas sotté à ce point; je suis trop contente d'être débarrassée de mes gamins. Et comment les retenir quand ils se mettent en tête d'aller à l'école? On aurait des scènes à faire sauter les tuiles sur les toits.»

Madeleine, à l'encontre de la plupart des femmes de régents, ne s'imaginait pas que l'école et le régent ne fussent là qu'à son intention; mère douée d'une sagesse rare, elle n'estimait pas que l'on dût souscrire à tous les caprices des enfants, à seule fin de mettre un terme à leurs cris; elle savait que leurs cris augmentent dans la proportion de leurs exigences tyranniques. Dans ce domaine elle en savait plus long que mainte femme de régent, plus même que la plupart des régents, sans m'en excepter.

Elle y gagnait, à la vérité, un surcroît de travail; elle n'en prenait néanmoins pas occasion de faire une figure renfrognée ou de négliger sa tâche journalière. C'était plaisir de la voir se trémousser autour de son ouvrage et l'expédier lestement. Et quand je la plaignais et que je lui représentais qu'elle n'y tiendrait pas, qu'elle

ne viendrait jamais à bout de son ouvrage, tout cela pour obtenir que notre Pierrot vint passer une heure à l'école, elle ne voulait pas convenir que sa tâche fût lourde.

— Je m'en tire parfaitement, disait-elle; je sais qu'on n'est pas sur terre pour ne rien faire et que les jours ne se ressemblent pas; on a tantôt plus, tantôt moins à faire, il faut en prendre son parti. Le premier malotru venu peut se faire une existence facile, quand il en a les moyens; mais autre chose est de savoir se remuer quand il le faut. Je connais des femmes qui ont encore plus d'ouvrage que moi, je ne sais réellement comment elles parviennent à le faire, et pourtant elles en viennent à bout; j'aurais honte de ne pouvoir faire moins qu'elles et de ne pas m'y employer de tout mon cœur.

J'avais dû me taire en présence de raisons aussi sensées. Allons donc! nous autres hommes sommes au fond archi-bêtes. Je lui citai des dames moins chargées qu'elle et qui, par exemple, se payaient une bonne d'enfants. Cette habitude de se comparer de préférence à des femmes placées dans des conditions plus difficiles, cette vertu dont l'absence est si fatale à un ménage que beaucoup de maris se traînaient volontiers bien loin sur leurs genoux s'ils savaient où aller la chercher, je ne la comprenais pas et je n'eusse pas demandé mieux, âne que j'étais, que d'en dégoûter Madeleine. Heureusement, j'avais plus de chance que de bon sens; je possédais une épouse qui, obéissant à la simple raison, comprenait qu'on ne gagne rien à vouloir se comparer à des gens

**AUX MAGASINS DE COMESTIBLES**

**Serre 59**

et CHARLES-NAINE 7 IL SERA VENDU

Belles palées et bondelles vidées

Filets de palées et de bondelles

Filets de perches

Filets de soles

Filets de carrelets

Filets de dorschs frais

Cabillauds

Truites du lac et truites vivantes

Escargots

Cuisses de grenouilles

Beaux poulets de Houdan frais

Beaux poulets hollandais frais à Fr. 3.25 la livre

Beaux petits coqs du pays

Belles poules

Beaux lapins frais du pays

Se recommande:

**F. MOSER**

Tél (039) 2 24 54

On porte à domicile



**von GUNTEN**

VERRES DE CONTACT

Av. Léopold-Robert 21 LA CHAUX-DE-FONDS



**FAITES DU LAIT FRUITÉ**



**FRUITE-BEAUTE**

Chaque jour un Fruité-Beauté en verre... et vous aurez un teint de rose. Mettez 2 cuillères à soupe de mûres dans 2 dl de lait et brasser au mixer.

Nos feuilles de recettes, que vous obtiendrez chez votre laitier, vous donnent encore d'autres suggestions de laits fruités. Et vous trouverez une grande variété de recettes de boissons-mélange au lait dans la dernière édition de la brochure «Le nouvel ABC du lait». Pour la recevoir, il suffit de remplir ce coupon et de nous l'adresser.

**COUPON**

Nous ne connaissons pas encore «Le nouvel ABC du lait». Ayez l'obligeance de nous l'envoyer. Les 80 centimes qu'il coûte vous parviendront aussitôt que nous aurons reçu votre brochure avec le bulletin de versement.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

NP \_\_\_\_\_

localité: \_\_\_\_\_

Centrale de propagande de l'industrie laitière suisse  
 Weststrasse 10 3000 Berne 6

**GENÈVE**

Après les Fêtes de Genève

**Palmarès du Corso fleuri**

Grand prix du corso, ex-æquo, avec très vives félicitations : «Les Belles et la Bête», char N° 38 (ville de Divonne-Bains et Société Nouvelle de Divonne. Réalisation: A. Salchli-Ch. Vontobel); «Le Paon», char N° 28 (Municipalité de Ferney-Voltaire: A. Salchli-Ch. Vontobel); grand prix des Fêtes de Genève, ex-æquo, avec très vives félicitations, «L'Alpage», char N° 21 (Le bon fromage d'Appenzel: W. Heller); «Le Dinosaur», char N° 27 (Manpower: Jean Leffel-A. Salchli-R. Lambercy).

Le comité a décerné en outre les prix suivants, dans l'ordre de défilé du corso, avec vives félicitations à tous les participants : Grand prix du carnaval des animaux, «L'Oiseau de Feu», N° 5 (les hôteliers et maîtres de pension de Genève: A. Salchli-Ch. Lambercy); grand prix d'animation, «Loupqueries», N° 11 (Coca-Cola: A. Salchli-R. Lambercy); grand prix de publicité, «Le Carnaval des Animaux» (Kodak: A. Salchli-Ch. Lambercy); grand prix de féerie, «Le Livre de la Jungle» (Citroën (Suisse) S. A.: A. Salchli-Ch. Vontobel); grand prix du folklore, «Au Pays des Oiseaux», N° 13 (Middle East Airlines: A. Salchli-Ch. Vontobel); grand prix de décoration florale, «Les Papillons»,

N° 34 (Burrus & Cie, cigarettes Select: L. Tinturier-C. Botteron-Ch. Vontobel); grand prix artistique, «Les Hippocampes», N° 35 (Ricard-Les Fils de Maurice Collé & Cie: A. Salchli-Ch. Vontobel); 1er prix de fantaisie, «L'Auberge des Trois Canards», N° 19, (Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers du canton de Genève: H. Kauffmann-R. Lambercy); 1er prix du charme, «La Pernette», N° 32 (Amag Genève-VW: H. Kauffmann-Ch. Vontobel); prix d'évocation historique, «Carnaval romain», N° 2 (Musique & Vision, présentation du Haras fédéral d'Avenches); prix de l'humour, «Les Animaux savants», N° 18 (Société La Sentinelle, Annemasse); prix de l'efficacité, «L'Escargot», N° 6 et 22 (Service de la voirie).

Hors concours: grand prix de la ville de Genève, avec vives félicitations du comité, «Les Cygnes», N° 14 (Riviera dei Fiori, création et réalisation: Office provincial du tourisme, Impéria); prix de l'Office du tourisme de Genève, ex-æquo, «Les Poissons d'Argent», N° 10 (Office thermal et touristique et Comité des Fêtes d'Aix-les-Bains: H. Kauffmann-Ch. Lambercy); «Les Dauphins s'amusement», N° 12 (Fête de la Montre et Braderie de La Chaux-de-Fonds: Cl. Löwer-Ch. Botteron).

**La Chaux-de-Fonds**

**Vous êtes invités samedi aux Planchettes**

A 15 h. précises s'ouvrira samedi dans la halle des fêtes des Planchettes l'assemblée générale de la Société franco-suisse des sentiers du Doubs. Vous aurez l'occasion d'apprendre à mieux connaître les 100 km. de sentiers que la société entretient. Vous pourrez apporter votre appui au vaste plan de développement envisagé pour les quatre à cinq prochaines années. Il consiste à établir un sentier continu de Goumois au Saut-du-Doubs sur la rive française soit une vingtaine de kilomètres de sentiers nouveaux, à ajouter aux tronçons déjà existants. La réussite et la réalisation de ce projet dépend de votre enthousiasme, et d'une collaboration accrue avec nos amis français. Et sur territoire suisse direz-vous? G. Bachmann vous dévoilera tout samedi.

**ACCROCHAGES.** — Hier, à 13 h. 30, sur l'avenue Léopold-Robert, un automobiliste français n'a pu s'arrêter à temps, et a heurté une autre voiture.

■ A 13 h. 55, deux voitures se sont accrochées à l'intersection des rues de la Serre et de l'Abeille.

■ A 14 h., un automobiliste qui circulait sur l'avenue Léopold-Robert dans une colonne, a tamponné une autre voiture au moment d'un arrêt imposé par les signaux de circulation.

**AU TRIBUNAL DE POLICE.** — Sous la présidence de M. D. Blaser, le tribunal a condamné :

J. M. à trois mois d'emprisonnement, avec sursis pendant cinq ans, à 190 fr. de frais et à 200 fr. de dépens pour violation d'une obligation d'entretien.

D. C. à 120 fr. d'amende et à 30 fr. de frais pour infraction à la LCR.

**CHRONIQUE JURASSIENNE**

**Près d'un million d'habitants dans le canton de Berne**

Selon les chiffres fournis par le Bureau cantonal de statistiques, le canton de Berne comptait, à la fin de 1968, 992 885 habitants, soit le double d'il y a un siècle. L'augmentation a été de 24% depuis 1950.

Les neuf villes du canton rassemblent 380 000 habitants. La plus peuplée demeure Berne, avec 168 000 habitants, suivie de Bienne (67 000), de Thoun (35 000), de Koeniz (32 000), de Bolligen (24 000), de Berthoud (16 600), de Langenthal (12 700), de Steffisbourg (12 200), de Delémont (12 000). Mais il faut noter que la ville de Berne est le centre d'une agglomération de 260 000 habitants (dont font partie Koeniz et Bolligen), que l'agglomération biennoise rassemble 90 000 habitants et celle de Thoun 60 000.

Mais la population n'est pas également répartie dans l'ensemble du canton. L'Emmental, par exemple, voit stagner le nombre de ses habitants, et son centre principal, Langnau, n'en a que 9700. Des 492 communes que compte le canton, 95% appartiennent à la catégorie des «petites communes», comptant moins de 5000 âmes. Les 7 districts jurassiens comptent environ 150 000 habitants. Les localités les plus peuplées sont Delémont, Moutier (8400 âmes), Porrentruy (8300), Saint-Imier (7000).

Les spécialistes pensent que le canton atteindra le chiffre de la population actuelle de celui de Zurich (1 085 000 habitants) en 1975.

**Bienne**

**UNE DÉMÉNAGEUSE EN FEU.** — Hier à 15 h., à la jonction des routes de Mâche et de Madretsch, une déménageuse qui franchissait le passage sous-voie est, entrée en contact avec la ligne du trolleybus et a pris feu.

Les premiers secours sont immédiatement intervenus, malgré cela les dégâts s'élevèrent à une trentaine de mille francs.

**GROS CAMBRIOLAGE.** — Un important cambriolage a été commis dans la nuit de lundi à mardi dans un grand magasin du centre de la ville de Bienne. Le ou les cambrioleurs ont dérobé une somme de 15 000 francs placée dans les sacs de caisse déposés dans un coffre-fort. Des bijoux en or, bracelets, médailles, épingles de cravates et colliers représentant une somme de 15 000 fr. ont également été emportés. La police, qui n'a communiqué cette information que mercredi, a ouvert une enquête.

**AU TRIBUNAL.** — Le Tribunal de Bienne, au cours de son audience d'hier, a condamné à dix mois de prison et 1030 fr. de frais le nommé M. M., 25 ans, né à Lausanne, récidiviste notoire, qui avait commis un cambriolage de 16 500 fr. sur la Côte-d'Azur. Un autre voleur, L. M., Autrichien, 40 ans, lui aussi récidiviste, s'est vu infliger quatre mois de prison (moins 79 jours de préventive), 10 ans d'expulsion de Suisse et 1300 fr. de frais. Il s'était introduit dans une chambre où il avait été surpris avant d'avoir volé quoi que ce soit. En outre, le tribunal a jugé à huis clos une affaire d'attentat à la pudeur, et a renvoyé à huitaine une affaire de vols, escroquerie et filouterie d'auberge commis à Genève.

**Concert en faveur des lépreux**

Un comité s'est formé en notre ville en vue d'organiser le 8 novembre prochain à la Salle de musique un concert choral de grande envergure, en faveur des lépreux.

Ses initiateurs se sont assurés le concours du Chœur symphonique de la Cathédrale de Fribourg (100 exécutants), d'une formation de 8 musiciens (jazz), de la Chanson de Fribourg, d'un corps de solistes, sous la direction d'un musicien et compositeur de talent, l'abbé Pierre Kaelin. Il s'agira d'exécuter après un excellent programme de chants classiques et de chants populaires, une œuvre d'une indiscutable valeur musicale et littéraire, «la Joie partagée», texte de l'abbé Pierre, l'apôtre des sans-logis, de Raoul Follereau, celui des lépreux, et de Charles Péguy, dans un canevas d'Emile Gardaz, poète et acteur romand, musique de Pierre Kaelin.

Retenez cette date en l'indiquant sur votre calendrier, pour participer au succès de cette généreuse entreprise.

**MÉMENTO Cinémas**

RITZ: 20.30, «Le Miracle de l'Amour». CORSO: 20.30, «L'Odyssée d'un Sergent». EDEN: 20.30, «Les Liaisons dangereuses». PLAZA: 20.30, «L'Année terrible». SCALA: 20.30, «Elle veut tout savoir».

**Divers**

GALERIE ADC: exposition «Tendances de la jeune photographie française». MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30. MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00, ouvrages écrits et gravés par Le Corbusier. MUSÉE D'HORLOGERIE: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.

**Pharmacie d'office**

Pharmacie Bernard, av. Léopold-Robert 21. (Dès 22.00 le No 11 renseigne.)

**Le Locle**

**MÉMENTO LOCLOIS**

CINÉMA LUX: 20.30, «Chasse aux Filles». CINÉMA CASINO: 20.30, «Fureur sur la Plage». CENTREXPO: 15.00 à 21.00, exposition «Tendances de la jeune photographie française». PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Mariotti. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

**ÉTAT CIVIL DU LOCLE**

**Naissance**

Deck Pierre-Jean-Claude, fils de Michel-Robert, technicien, et de Noëlle-Gisèle née Gautrot.

**Promesses de mariage**

Morabito Vincenzo, mécanicien sur autos, et Boichard Ginette-France-Lucine. Maire Jacques, directeur, et Biéri née Ratto Yvonne.

**Neuchâtel**

**CYCLOMOTORISTE BLESSÉ.**

Circulant sur l'avenue du 1<sup>er</sup>-Mars, hier à 21 h. 45, un automobiliste de Boudry a eu sa route coupée, à la hauteur des signaux lumineux de la rue J.-J.-Lallemand, par un cyclomotoriste qui a pris subitement la direction de la rue de l'Orangerie. Il s'agit de M. M. Despont, qui a été légèrement blessé, et a regagné son domicile après avoir reçu des soins à l'Hôpital Pourtalès.

**L'UBS EN AUSTRALIE**

L'Union de Banques Suisses ouvre deux représentations en Australie, le 27 août 1969 à Sydney et le 28 août 1969 à Melbourne. Le développement croissant du commerce entre la Suisse et l'Australie, ainsi que l'importance toujours plus grande des investissements directs dans cette région et de son marché des valeurs sont à l'origine de cette mesure. L'UBS a confié la direction de ces deux bureaux pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la zone du Pacifique à M. Charles J. Berg, qui est très bien introduit dans les milieux de la finance, du commerce et de l'industrie. Il sera assisté dans ses fonctions par M. Gérard-Alain Woog.

**CHRONIQUE DE SAINT-IMIER**

**UNE VOITURE HEURTE UN ARBRE.** — Hier, à 6 h. 30, sur la route du Mont-Crosin, une voiture conduite par un habitant de Tavannes descendait en direction de Saint-Imier. Après avoir dérapé dans un virage sur du gravier, le véhicule a heurté un arbre. Le conducteur a été conduit à l'Hôpital de Saint-Imier, sa voiture est hors d'usage.

**ILS COURENT TOUJOURS...**

On sait que trois détenus du pénitencier de Thorberg se sont évadés dans la nuit de dimanche à lundi. Hier, l'un d'eux a été repris près de Lucerne: il s'agit de l'Allemand H. Schwendener, 34 ans, qui avait depuis son évasion commis déjà plusieurs effractions et vols d'usage. Les deux autres évadés courent toujours. Voici leur portrait: à gauche, le nommé Ernst Pfister, 176 cm., et à droite, le nommé Werner Hupfer, 166 cm.



**Département de l'instruction publique**

Cours professionnels commerciaux  
Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat

**Inscription des nouveaux apprentis**

Le Département de l'instruction publique rappelle que les apprentis ont l'obligation de suivre un enseignement professionnel pendant toute la durée de leur apprentissage, quel que soit leur âge.

En conséquence, les nouveaux apprentis doivent venir s'inscrire, du 25 au 29 août 1969, de 9 à 10 h.,

à l'Ecole supérieure de commerce, rue de Saint-Jean 62 pour le commerce, l'administration et la vente

à l'Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat, quai de la Poste 14 pour l'industrie et l'artisanat.

En application du règlement du Conseil d'Etat du 2 avril 1968, un dépôt de quarante francs est exigé à l'inscription, en garantie du matériel et des manuels scolaires délivrés en prêt durant l'apprentissage.

Le conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique: André CHAVANNE

**OFFRES D'EMPLOI**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

**DÉPARTEMENT MILITAIRE**

Une inscription est ouverte en vue de l'engagement à l'arsenal cantonal d'un

**ouvrier d'arsenal**

qui recevra sur place la formation nécessaire.

On demande: — personne de nationalité suisse, si possible en possession d'un certificat de fin d'apprentissage d'un métier manuel; la préférence sera donnée à un carrossier.

On offre: — place stable avec possibilité de nomination comme fonctionnaire en cas de convenance; — traitement à convenir, dans les limites de l'échelle des traitements de l'administration cantonale.

Les offres manuscrites, avec curriculum vitae, copies de certificats et photographies, doivent être adressées jusqu'au 15 septembre 1969 au directeur de l'arsenal cantonal, case postale, 1211 Genève 4.

Le conseiller d'Etat, chef du Département militaire: André RUFFIEUX

**GENÈVE**

**Dans 50 jours: L'élection des 100 députés au Grand Conseil**

Le mercredi 15 octobre prochain, le scrutin sera ouvert pour élire les cent députés qui pendant quatre ans siègeront au Grand Conseil.

Actuellement, les listes de partis ou groupements — il y en aura sept — s'élaborent par les comités électoraux et le lundi 29 septembre, à midi, le dépôt des listes en chancellerie sera clos et nous connaîtrons les noms des 350 à 400 candidats qui brigueront les suffrages du corps électoral.

Dans la « Feuille d'Avis officielle » viennent de paraître les instructions en vue de cette importante consultation populaire qui peut modifier profondément l'éventail politique du Grand Conseil.

A propos de l'appareillement des

listes, les partis ont jusqu'au vendredi 3 octobre, à 18 h., pour annoncer s'ils s'apparentent avec d'autres listes. On sait que sur ce point le Parti socialiste genevois a réglé la question et qu'il ira seul à la lutte.

La question est de savoir si les partis chrétien-social, libéral et radical apparenteront leurs listes; des membres de ces partis — surtout des chrétiens-sociaux et des radicaux — ne sont pas favorables à cette union pour l'élection proportionnelle du Grand Conseil. Mais d'un autre côté, les éléments de droite, de chacun de ces partis du centre-droit sont partisans de l'entente dite « nationale » aussi bien pour l'élection du législatif que

pour celle de l'exécutif quatre semaines plus tard.

Pour nous socialistes, il importe de prendre toutes les dispositions en vue d'une victoire de notre parti, répondre aux appels qui seront faits pour telle ou telle action; faire une utile propagande de tous les jours et participer activement à la récolte des fonds pour assurer le financement de deux campagnes qui s'annoncent particulièrement âpres et dures au cours desquelles nos adversaires feront feu de tout bois pour attaquer le Parti socialiste. Si chacun fait son devoir, aucune brèche ne sera faite dans nos rangs, pas plus que dans ceux de nos milliers d'électeurs et d'électrices.

D'ores et déjà chaque militant doit se sentir mobilisé pour participer à l'action commune.

L. P.

**Les propos libres du père Gnagnu**

Le tragique naufrage du bateau « La Fraidieu » au large de Thonon bouleverse tous les amis et navigateurs de notre lac. Nous compassionnons sincèrement avec toutes les familles éprouvées.

Il est encore trop tôt pour porter un jugement quant à la cause réelle de cet accident. Les nouvelles de la presse étant quelque peu contradictoires, il faut attendre le résultat de l'enquête pour se faire une opinion juste.

Toutefois, on ne saurait passer sous silence les déclarations à « France-Soir » de M. Jean Bruel, gérant des bateaux-mouches à Paris. En parlant des bateaux suisses, il déclare: « S'ils ont vraiment laissé sans secours les passagers

qui se noyaient, ce sont des assassins. »

Paroles bien imprudentes d'un monsieur qui juge la situation à plus de 500 km. Il se peut aussi que ce marin n'ait jamais navigué!

Cette catastrophe aura certainement quelques incidences sur l'inspection des bateaux servant au transport de passagers, sur les deux rives du lac, et certainement aussi ailleurs.

En ce qui concerne Genève, il serait bien temps que nos autorités responsables songent à une véritable et saine organisation de notre port, où le « laisser aller » n'est pas digne de notre belle rade.

Le père Gnagnu.

**XXII<sup>es</sup> Rencontres internationales de Genève**  
**La liberté et l'Ordre Social**

La location pour les conférences s'ouvre au Grand Théâtre (entrée principale) aujourd'hui, jeudi 28 août, à 10 h. En louant d'avance, de 10 h. à 12 h. 30 et de 15 à 19 h., tél. 25 62 60, vous éviterez l'encombrement le soir au guichet.

**Avant l'arrivée de Knie**

**Bob Bramson exécute son numéro à l'aéroport**

En guise de prologue et comme l'hirondelle annonce le printemps (sans le faire, réd.), le jongleur étourdissant qu'est Bob Bramson s'est produit mardi à l'aéroport de Genève-Cointrin, plus exactement au Restaurant Canonica. Il a présenté son spectacle fascinant, ou une partie de celui-ci, devant un public émerveillé. Bob Bramson sera tous les soirs au

programme du Cirque Knie qui, de vendredi soir au dimanche 14 septembre inclus, emballera le public genevois par un programme toujours renouvelé. P.

**Mémento genevois**

PROMENADE DES BASTIONS: 20.45, Musique municipale de la ville de Genève.

**Conservatoire de Musique de Genève**

Fondation Bartholoni 1835

Subventionné par l'Etat et la Ville de Genève

**CULTURE MUSICALE COMPLÈTE - TOUS LES INSTRUMENTS**  
**ART DRAMATIQUE - CHANT - BALLET CLASSIQUE**

ANNEXES: Ecole Geisendorf - Carouge - Chêne-Bougeries  
Grand-Saconnex - Onex - Lignon - Petit-Lancy

**COURS POUR DÉBUTANTS**  
**COURS SUPÉRIEURS PROFESSIONNELS**

Ouverture des cours: 15 septembre 1969

Inscriptions au secrétariat, place Neuve, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h., dès le 1<sup>er</sup> septembre

Contrairement à certaines informations parues dans la presse, la rentrée des classes du Cycle d'orientation aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> septembre 1969, à 7 h. 55, pour les trois degrés.

**VAUD**

**Améliorations hospitalières: 13 millions bien placés**

En attendant la construction du centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) qui est dévisé, rappelés-le, à près de 500 millions de francs et sur lequel le Grand Conseil et éventuellement le peuple vaudois auront à se prononcer prochainement, une étape intermédiaire a été prévue par les autorités cantonales au sein du complexe hospitalier existant.

C'est précisément ces nouvelles installations qu'il nous fut donné de visiter lundi.

Notre visite commença par la

**BUANDERIE**

Créée il y a 85 ans, les améliorations chiffrées à un million de francs, sont principalement représentées par l'achat de nouvelles machines. Celles-ci traitent près de 2 millions de kilos de linge annuellement; leur capacité est de 600 kg. à l'heure. Le linge passe par un tunnel de lavage, puis est ensuite séché et repassé.

Cette buanderie occupe 56 personnes, elle en occupait 86, il y a deux ans.

**LA CARDIOLOGIE**

Ce service comprend deux départements, c'est-à-dire médecine et chirurgie.

Il traite les cardiaques, les maladies vasculaires et les lésions congénitales du cœur.

Afin que le patient soit suivi dès son entrée et jusqu'à sa guérison, un appartement pré-opératoire a été créé en liaison avec une salle de radiothérapie. Le malade est donc traité dans le même service, ce qui facilite grandement le travail para-médical et médical.

**LES CUISINES**

Trois cuisines sont en fonctions: à l'Hôpital cantonal (qui a été très heureusement modernisée), à l'Hôpital Nestlé et à la Maternité. Partout règne une propreté méticuleuse. Sait-on par exemple que la cuisine de l'Hôpital cantonal a un effectif à nourrir de 780 personnes par jour, dont 40% sont au régime.

Le temps est révolu où les malades recevaient la même « tambouille »,

qu'ils fussent opérés de l'estomac ou des varices. Chaque malade est étiqueté, ses repas contrôlés par des diététiciennes. Nous avons vu ce personnel des cuisines à l'œuvre au coup de feu de midi; les mets qui défilèrent devant nos yeux sur le tapis roulant étaient rudement appétissants!

**L'INSTITUT PATHOLOGIQUE**

L'Institut restera tel quel dans le cadre du CHUV. Il a été complété d'un laboratoire d'analyse du cancer, ce mal du siècle; il est doté de microscopes électroniques.

**L'ANNEXE DU PAVILLON CHIRURGICAL**

Ce nouveau pavillon comprend trois étages, il est relié par une passerelle couverte au bâtiment central.

Au rez-de-chaussée se trouve une polyclinique dite d'urgence, aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, des chambres de 2 et 4 lits pour l'hospitalisation et au 3<sup>e</sup> étage, un centre de stérilisation.

Ce pavillon est en quelque sorte le test qui permettra aux architectes de

se déterminer sur la distribution des locaux lors de la construction du CHUV.

**LE CENTRE ENCÉPHALALGIQUE ET NEUROLOGIQUE**

Il a été construit provisoirement à l'avenue de Beaumont et dès sa création a dépité bien des malades ayant des troubles encéphaliques et neurologiques.

**CENTRE DE DIALYSE RÉNALE**

Cette technique expérimentale depuis neuf ans en Amérique, consiste à drainer du sang d'un patient à l'aide d'un rein artificiel.

Actuellement huit malades bénéficient des installations du centre.

Si l'on songe que ce traitement revient à 500 fr. par semaine et par malade, on se rend compte le coût que représentent les appareils dont est équipé le centre de dialyse rénale. Mais, sans ces appareils, ces huit malades seraient voués à une mort certaine.

**LA MATERNITÉ**

Notre visite se borna essentiellement à parcourir les nouveaux locaux où sont installés: le service de dépistage du cancer de la matrice (18 000 cas examinés en une année) et des huit salles d'accouchement, munies d'appareils perfectionnés pour préserver la vie de la mère et de l'enfant.

Lorsque tous les travaux seront terminés, la maternité de Lausanne aura 201 lits, pas un de plus, pas un de moins.

Au terme de cette visite qui fut des plus instructives, qu'il nous soit permis de dire que les autorités cantonales ont fait œuvre de sagesse. Sans attendre l'édification du grand complexe hospitalier sur les terrains de Mont-Calmé, elles ont augmenté la capacité hospitalière du canton de Vaud, elles ont doté plusieurs services d'appareils nécessaires à une médecine dynamique, elles ont enfin et surtout perfectionné le bien-être des malades. Cela valait bien 13 millions!

Disons en terminant que cette visite à laquelle participaient M. Schumacher et notre camarade Aubert, conseillers d'Etat, M. Gessenay, président du Grand Conseil, a été commentée avec précision par M. Gafner, directeur de l'Hôpital cantonal et que MM. les professeurs et médecins des différents services visités ont été l'affabilité même. F. Ch.

**HENRI DÈS VAINQUEUR À Sopot.** — Henri Dès a remporté dimanche soir le premier prix du Festival international de Sopot 1969 avec sa chanson « Maria Consuelo », dont il est l'auteur et le compositeur. Le chanteur suisse, représentant de la Société suisse de radiodiffusion, a obtenu la distinction suprême de ce festival malgré la concurrence qualitative exceptionnelle de pays tels que l'URSS, l'Espagne, Cuba et la France.

**Cinémas lausannois**

**A. B. C. Tél. 22 35 52-53**  
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans  
Première vision  
Georges Martin, Gordon Mitchell, Gia Sandri  
**THOMPSON 1880**  
Ray Thompson, l'homme qui tenta de traverser le Texas sans un pistolet! Parlé italien, s.-t. franç./allemand.

**Athénée Tél. 23 24 12**  
14.15, 17.00, 20.30 16 ans  
Première - Parlé français  
Ecran géant 70 mm., son stéréo  
Gregory Peck et Omar Sharif dans  
**L'OR DE MACKENNA (MACKENNA'S GOLD)**  
réalisé par J.-Lee Thompson  
Faveurs supprimées

**Atlantic Tél. 22 11 44-45**  
14.30, 17.00, 20.30 18 ans  
Ouverture de saison - Un film de Guy Casarini, d'après le roman d'Albertine Sarrazin, avec Marlène Jobert, Horst Buchholz, d'une bouleversante sincérité  
**L'ASTRAGALE**  
La confession émuante d'une jeune pécheresse qui doit payer chèrement sa liberté. - Eastmancolor (Fav. susp.)

**Bel-Air Tél. 23 53 12**  
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans  
En première  
Richard Harrison se surpasse...  
**AVEC DJANGO, LA MORT EST LÀ! (YOKO, INVOCA DIO E MUORI)**  
Réalisation d'Anthony Dawson, avec Claudio Camasso  
Cinémascopie - Couleurs - Parlé français

**Bourg Tél. 22 86 22**  
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans  
Semaine du film gai  
**LE RETOUR DE TOPPER (TOPPER RETURNS)**  
avec Roland Young, Joan Blondell, etc.  
Un « criminel » assaisonné de suspense et d'humour (Fav. susp. à 21.00)  
4 jours: du 28 au 31 août  
Parlé anglais, s.-t. franç./allemand.

**Capitole Tél. 22 51 32**  
14.30, 17.00, 20.30 16 ans  
Première vision  
Eastmancolor - Scope  
**LA BATAILLE D'EL ALAMEIN**  
Robert Hossein, George Hilton, Frederick Stafford, Michael Rennie, Ira Furs-tenberg

**Colisée Tél. 32 51 25**  
15.00, 17.00, 20.30 16 ans  
Le chef-d'œuvre du génial Roman Polanski  
**LE BAL DES VAMPIRES (THE VAMPIRE KILLERS)**  
avec Sharon Tate  
Panavision - Technicolor - En français

**Eldorado Tél. 22 16 12**  
14.30, 17.00, 20.30 16 ans  
Première vision  
Un film d'horreur hors série  
**LA FIANCÉE DU DIABLE**  
avec Christopher Lee, Charles Gray, Nike Arrighi, Léon Greene  
Parlé français - En couleurs

**Lido Tél. 25 21 44**  
14.00, 16.50, 18.45, 21.00 16 ans  
14<sup>e</sup> semaine  
**Z (IL EST VIVANT)**  
Yves Montand, Jean-Louis Trintignant, Irène Papas, Georges Géral, Ch. Denner, Jacques Perrin, M. Bozzuti  
En eastmancolor

**Métropole Tél. 23 62 22**  
14.30, 20.30 16 ans  
Enfin, un vrai Roger Hanin!  
**BRUNO, L'ENFANT DU DIMANCHE**  
Un film de Louis Gospierre  
En couleurs

**Palace Tél. 22 13 30**  
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans  
Jeanne Moreau dans un film de Tony Richardson  
**MADemoiselle**  
L'histoire d'une femme à l'âme et aux sens torturés

**Rex Tél. 23 43 31**  
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans  
Les rois du film comique, Bourvil et Fernandel, dans  
**LA CUISINE AU BEURRE**

**Romandie Tél. 23 47 64**  
En français: 14.30, et 20.30 16 ans  
En anglais: 17.00 (sous-titré)  
1<sup>re</sup> ouverture de saison - Couleurs  
Vanessa Redgrave, admirable, splendide, magnifique, dans  
**ISADORA**  
de Karel Reisz - Mus. de Maurice Jarre (Prix de la meilleure interprétation féminine à Cannes 1969)

**Corso-Renens Tél. 34 00 35**  
**RELACHE**  
Dès jeudi: 20.30 16 ans  
**LE DERNIER TRAIN DU KATANGA**

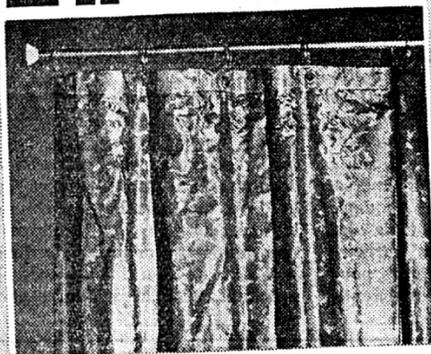
**LIQUEURS Morand**  
MARTIGNY  
Témérité = crime



**Rideau de douche**

complet  
tringle télescopique à ventouses

**21.-**



**Balai**

d'appartement,  
crin, manche bois verni naturel,

**10.-**

**Paroi chauffante**

1200 W.,  
entièrement métallique, 4 positions,

**33.-**

**Manteau**

en lainage uni,  
teintes mode,

**89.-**



**Robe**

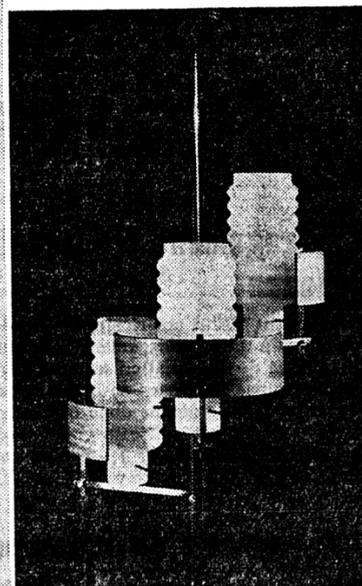
crimplène, manche 1/4,  
dessin Jacquard,

**29.-**

**Lustre**

3 flammes, garniture TEAK,

**80.-**



**Linge éponge**

fantaisie,

**1.50**

**Set**

acryl, teintes mode,

**19.90**



**Bain de mousse**

Caprice,  
le flacon  
500 cc.,

**2.-**

**Torchon-éponge**

renforcé,  
textile très absorbant,  
supporte la cuisson,

**-.90**

**Lavette**

assortie,

**-.50**

**Pendule**

yé-yé, décor original,

**19.80**



**Pantalon**

messieurs,  
laine + polyester, gris  
ou brun, toutes tailles,

**25.-**



**Jupe**

lainage, unie et fantaisie,  
plis soleil,

**25.-**



12 défilés de mode dames et Girls,  
le mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 septembre 1969  
à 12 h. 30, 15 heures et 17 heures  
au restaurant du 4<sup>ème</sup> étage.  
Durée de chaque défilé: 30 à 45 minutes environ.

**Blue-Jeans**

Manchester  
pour messieurs,  
olive, marine, beige,

**20.-**

**BABA**

Grands Magasins

**au centre**

Rue St-Laurent 24-30

Lausanne

## HIER DANS LE MONDE

### Vienne: L'attentat est l'œuvre d'un exalté

La police viennoise dispose maintenant de preuves concluantes selon lesquelles Colman Losonczy, Hongrois réfugié au Canada, est l'auteur de l'attentat contre l'ambassade canadienne, qui a fait deux morts. Des lettres de menaces envoyées par Losonczy laissent apparaître ses mobiles: il s'y déclare pour le « Québec libre » et désireux de « tuer le plus grand nombre possible de Canadiens anglais ». Le ton de ces lettres, comme celui de ses déclarations à la police, ne laissent aucun doute sur le total déséquilibre de cet homme.

### Moscou: L'accident d'avion a fait 16 morts

Le nombre des morts de l'accident qui est survenu mardi soir à un Illyouchine 18 de la compagnie soviétique Aeroflot sur l'aérodrome de Vnoukovo-Moscou s'élève déjà à seize. On indique cependant de source bien informée que la liste des morts pourrait s'allonger, car plusieurs blessés souffrent de traumatismes très graves. Un porte-parole de l'Intourist, l'agence officielle de voyages soviétique, a annoncé mercredi qu'il n'y avait aucun étranger à bord de l'appareil. Une enquête a été ouverte au sujet du comportement du pilote, apprend-on de source bien informée. Ce pilote serait rendu responsable de l'accident.

### Tchécoslovaquie: Toujours l'« épuration »...

Le mouvement d'« épuration » activement mené par les « orthodoxes » se poursuit. L'éviction de MM. Dubcek et Smrkovsky, notamment, semble imminente, et les attaques contre eux redoublent. Des bruits courent même que ces personnalités, ainsi que plusieurs autres, seraient déjà arrêtées. Hier, un nouveau « libéral » est tombé: le ministre de l'Éducation, M. Bezdicek, qui a été remplacé par un conservateur, M. Hrbek. Récemment, le présidium du P.C. tchécoslovaque avait critiqué le « relâchement » de « l'éducation communiste » dans les écoles...

### Vietnam: Dégagement progressif nord-vietnamien

Selon le Département d'Etat américain, les Nord-Vietnamiens procéderaient depuis quelques temps à un désengagement progressif de leurs troupes au Sud. Les passages de la ligne de démarcation seraient devenus insignifiants, et Hanoi ne compenserait même pas ses pertes en hommes par l'envoi de nouveaux contingents. Les Américains considèrent donc officiellement qu'une réduction des effectifs nord-vietnamiens est en cours. On s'est refusé en revanche, à Washington, à tout commentaire sur les causes comme sur les conséquences de cette réduction.

### Irlande: Manœuvres difficiles pour Londres

Le ministre britannique de l'intérieur, J. Callaghan est en Ulster où il s'est entretenu avec M. Chichester Clark. Il a ensuite tenu une conférence de presse dont il ressort que Londres, « coincé » entre les revendications sociales des catholiques et le conservatisme puissant des « unionistes » protestants, a des difficultés de manœuvres. Une seule chose, jusqu'ici est certaine: le gouvernement britannique s'oppose à toute modification de frontières et a renoncé à l'envoi en Ulster d'un ministre-résident.

### Provence: Les feux de forêt s'étendent

Il est à craindre que, si le mistral ne cesse pas de souffler, les incendies de forêts prennent aujourd'hui jeudi des dimensions catastrophiques en Provence. Deux nouveaux feux ont en effet éclaté hier soir dans le Var, ce qui porte à vingt-trois le nombre des sinistres. Plusieurs centaines d'hectares de garrigues boisées et de bois de chênes verts sont déjà brûlés. Vingt corps de pompiers sont sur les lieux, et des renforts ont dû être demandés. Au total, près de deux mille hectares ont déjà été ravagés par le feu dans la région.

On apprend d'ore part de Bastia que trois incendies de maquis ont éclaté dans le nord de la Corse. Ils ont déjà détruit, outre du maquis, des bois de chênes lièges et des vergers.

## EN QUELQUES LIGNES

● **BUENOS-AIRES.** — La quasi-totalité des usines et des entreprises industrielles ont cessé le travail mercredi à zéro heure en Argentine où les syndicats ont décrété une grève de vingt-quatre heures pour protester contre la politique économique et sociale du gouvernement. Jusqu'au dernier moment, le gouvernement a tenté par tous les moyens, y compris les menaces, d'éviter la grève du 27 août. Il a prévu des mesures sévères contre les fonctionnaires qui ne se rendraient pas à leur travail. Il a annoncé une amnistie pour les détenus politiques. Il a convoqué les commissions paritaires qui doivent discuter des salaires bloqués depuis deux ans. La grève générale observée par près de 300 000 ouvriers pour protester contre la politique sociale et économique du Gouvernement argentin a pris fin jeudi sans que l'on ait signalé d'incidents graves.

### Le 98<sup>e</sup> Starfighter s'écrase en RFA

La Bundeswehr allemande a perdu mercredi son 98<sup>e</sup> Starfighter. D'après les renseignements du ministre ouest-allemand de la Défense, un jeune capitaine de 29 ans a perdu la vie lorsqu'il a été éjecté dans les environs de Recke près d'Osnabrück (en Rhénanie du Nord-Westphalie). Cet officier est le 52<sup>e</sup> pilote allemand tué à bord d'un Starfighter.

● **ADDIS ABEBA.** — L'empereur Haïlé Sélassié a ouvert mercredi la session ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine, en présence des délégués des 41 Etats membres de l'organisation.

● **LUSAKA.** — Le vice-président de la Zambie, M. Kapweve a retiré mercredi sa démission qu'il avait présentée deux jours auparavant. Il a déclaré qu'il remplirait ses fonctions de vice-président jusqu'à la fin de la période administrative, c'est-à-dire en août de l'année prochaine.

● **ATHÈNES.** — M<sup>me</sup> Mangakis, femme du professeur de droit pénal, a été condamnée hier matin à quatre ans de prison par le tribunal militaire permanent d'Athènes pour la campagne menée en faveur de son mari. D'autre part, trois femmes qui avaient caché le condamné à mort Panagoulis au moment de son évasion en juin, ont été condamnées mercredi soir par le tribunal militaire d'Athènes à des peines allant de un an à huit mois de prison.

● **SALONIQUE.** — Plusieurs personnes — on en ignore exactement le nombre — ont été arrêtées mercredi matin à l'aube à Salonique, apprend-on de bonne source. Il s'agirait de membres d'un réseau de résistance.

● **WASHINGTON.** — La Commission de l'énergie atomique a procédé, mercredi, sur son polygone d'essais du Nevada, à une explosion atomique souterraine d'une puissance équivalente à 20 000 tonnes de TNT. C'était la quinzième explosion depuis le début de l'année.

## LA HAUSSE DES LOYERS À GENÈVE — ET EN SUISSE DU SOUFFLE SUR LA BRAISE?

Le Comité d'action genevois pour le droit au logement communautaire :

La grande tentation de celui qui se sent en position de force, c'est d'en abuser. Il est évident que la pénurie de logements met ceux qui font métier de louer des appartements dans une position particulièrement favorable. Par conséquent, la tentation est grande de demander le prix fort pour un bien convoité par beaucoup.

C'est l'impression qu'il ressort à l'examen d'un dossier constitué avec la collaboration de plus de 2000 locataires genevois. Une collaboration qui s'est manifestée spontanément en retournant après l'avoir rempli, un petit questionnaire distribué par le comité d'action genevois pour le droit au logement. Sans pouvoir prétendre à une représentativité intégrale de la population genevoise, ce dossier traduit un certain mécontentement; conséquence directe de la crise du logement.

### LES 64% DE CEUX QUI ONT RÉPONDU NE SONT PAS SATISFAITS DE LEURS CONDITIONS DE LOGEMENT

Il fallait s'y attendre, d'un loyer trop élevé provient la cause première d'insatisfaction. Pas étonnant lorsque 51% paient pour le loyer plus du 20% du salaire du chef de ménage. Les trois quarts

de ces locataires estiment d'ailleurs que leur loyer est trop élevé, et sont insatisfaits.

Tout naturellement, on retrouve 63% de ces correspondants qui sont à la recherche d'un appartement. Mis à part un 6% qui désire se manier et un 6% également qui se contenterait d'un appartement plus petit, 70% des chercheurs souhaitent un appartement plus grand. Une équation toujours difficile à résoudre: grandeur du logement et son prix. 12% se trouvent trop éloignés du lieu de travail.

### Sombres perspectives

C'est sur la base des lettres qui ont suivi l'annonce des mesures d'autodiscipline par les milieux immobiliers, que les locataires ont fait connaître la nature (en espèces) des propositions de hausse pour les trois prochaines années. Les locataires des immeubles construits avant 1947 sont particulièrement visés. Selon les renseignements, la hausse moyenne de 1970 à 1972 pourrait être de 36,6%. Les propositions varient selon qu'elles s'échelonnent ou pas. En une seule augmentation dès le 1<sup>er</sup> janvier, la moyenne est de 30%. En deux ans 40,6% et 48,5% sur trois ans. Par ailleurs, les hausses enregistrées de 1966 à 1969, toujours pour la même catégorie d'appartements,

se montent à 37,8%. Les locataires des nouveaux appartements ne sont pas épargnés et une hausse moyenne de 11,5% est signalée.

Ces chiffres proviennent de 200 rues différentes de Genève et de la périphérie et semblent indiquer une certaine volonté d'aller le plus loin possible dans l'exploitation d'une denrée rare et indispensable. Dans une perspective purement commerciale, c'est de bonne guerre, mais à souffler trop fort sur la braise, on risque de provoquer la flamme.

Personne aujourd'hui ne peut dire avec certitude de quoi sera fait 1970 sur le front du logement. Une initiative pendante, une révision du code des obligations dans l'impasse, une protection des locataires incertaine, une prorogation du régime de la surveillance qui plane, une loi d'encouragement à la construction qui a fait faillite, une relance de la construction de logements menacée par des mesures antisurcharge, qui dit mieux?

Les partisans d'une prorogation de la surveillance en attendant mieux ne manquent pas d'arguments pour se faire entendre des autorités. Le Comité suisse pour le droit au logement en conviant les associations de locataires à une manifestation publique devant le Palais fédéral le 20 septembre prochain, ne vise pas autre chose.

## Décisions importantes prises à Berne

(Suite de la première page)

— Les pneus usés retailés sont interdits pour les voitures de tourisme. Les pneus regommés sont autorisés, à condition de porter le nom ou le signe de l'entreprise de regommage, les dimensions, le nombre de toiles et le genre de construction. La profondeur minimale prescrite pour le profil reste fixée à 1 mm. Cette prescription est également valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 pour les véhicules immatriculés avant cette date.

— Gaz d'échappement: la teneur maximale en monoxyde de carbone a été fixée à 4,5%, avec une tolérance de plus ou moins 1%. Cette mesure est aussi valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 pour les véhicules immatriculés avant cette date.

— Deux rétroviseurs obligatoires: ces rétroviseurs, placés à droite et à gauche, auront une surface minimale de 70 cm<sup>2</sup> pour les véhicules légers. Cette prescription n'entrera en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 1971 pour les véhicules immatriculés avant le début de l'année 1970.

— Lave-glace obligatoire sur tous les véhicules légers. Cette prescription n'est pas valable pour les véhicules immatriculés avant 1970.

● **GODTHAAB.** — Les sept explorateurs britanniques de l'Université de Londres qui étaient isolés depuis le 15 août dans leur camp, dans le fjord Kangerdlugssuatsiak au Groenland de l'Est, ont été évacués mardi par l'hélicoptère du porte-avions américain « Westwind ».

● **BONN.** — L'affaire du plan militaire secret américain « 10-1 » que le magazine ouest-allemand « Stern » a reçu par la poste, connaît mercredi un rebondissement. On apprend en effet de source de presse ouest-allemande, que ce plan aurait été « transmis » aux Soviétiques par un certain Attardi, sergent d'état-major au quartier général des forces américaines en Europe, à Heidelberg. Ce sous-officier, qui avait accès à des documents secrets, a en effet été soupçonné d'avoir travaillé pour les services secrets soviétiques. Il a été arrêté et condamné à trois ans de prison il y a quelques semaines.

● **LE CAIRE.** — Un ancien officier syrien a été condamné à mort au Caire pour espionnage au profit d'Israël, rapporte mercredi le journal « Al Ahram ».

● **STOCKHOLM.** — Le ministre suédois de l'intérieur, M. Eric Holmqvist arrivera samedi à Moscou où il étudiera pendant une dizaine de jours l'extension industrielle et la construction soviétique de logement.

Quatre prescriptions entrèrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1971. Seule la première s'appliquera également aux véhicules immatriculés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1970, les autres ne s'appliquant qu'aux véhicules neufs, c'est-à-dire immatriculés après le début de l'entrée en vigueur de ces prescriptions.

— Le déparasitage de l'installation électrique sera obligatoire sur tous les véhicules.

— Les ceintures de sécurité seront obligatoires à l'avant sur les voitures de tourisme neuves. Le port des ceintures n'a en revanche pas été rendu obligatoire, le contrôle d'une telle prescription étant bien aléatoire.

— Le dispositif antivol sera également obligatoire sur les véhicules neufs.

— Enfin les vapeurs d'huile et les gaz non brûlés du carter devront être reconduits du carter aux chambres de combustion sur tous les moteurs à quatre temps et allumage par bougie équipant les véhicules neufs.

Deux prescriptions entrèrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1972 seulement, prescriptions qui ne s'appliqueront qu'aux véhicules immatriculés à partir de cette date. Elles concernent le blocage antivol de stationnement et les freins à double circuit.

### Le trésor du dessinateur

Le trésor du vaisseau français « Le Chameau », qui sombra corps et biens par 20 mètres de fond le 26 août 1925 au large du cap Breton, en Nouvelle-Ecosse, alors qu'il transportait la paie de la garnison du fort de Louisbourg, tout proche, a été attribué mardi par la Cour d'appel de cette province à M. Alex Storm, 32 ans, dessinateur d'origine hollandaise. Il s'agit de 8000 pièces d'or et d'argent, d'une valeur actuelle, selon les experts, de quelque 700 000 dollars.

### Recordmann du tambour

En battant sans discontinuer sur un tambour pendant cent heures vingt-trois minutes et trois secondes, Eddie Williams, 31 ans, originaire de Manchester, est devenu mercredi le recordman du monde en ce domaine.

### Coopération technique

Dans le domaine de la coopération technique, il a ouvert un crédit de 2,2 millions de francs pour prolonger l'assistance aux réfugiés tibétains en Inde. Il a également décidé de l'attribution des livraisons de céréales aux pays en voie de développement, pour une somme d'environ 12 millions de francs.

Le concordat intercantonal sur l'arbitrage a été approuvé. Ce concordat doit contribuer à unifier la procédure civile.

Le Conseil fédéral a eu une première discussion au sujet de l'initiative contre « l'emprise étrangère ». La publication de son rapport est prévue pour octobre et la votation pourrait avoir lieu en juin 1970.

M. Huber, chancelier de la Confédération, a enfin confirmé que l'ambassade de Suisse à Prague avait reçu de nombreuses pétitions de citoyens tchèques protestant contre le sort qui est le leur, et demandant que ces pétitions soient remises à l'ONU.

S'inspirant du principe de la non immixtion dans les affaires d'autres pays, le Conseil fédéral a décidé de ne pas transmettre ces pétitions.

### Des impôts lourds et inéquitables

(Suite de la première page)

impôt sur le produit du travail, comparativement à la moyenne suisse, accuse un écart de 1,51% pour 4000, 2,31% pour 15 000 et 2,68% pour 20 000 fr. de revenu actuel. L'on note donc ainsi une très notable accentuation du phénomène de la progression à froid dans le canton.

Cette particularité du système fiscal fribourgeois que constitue l'imposition des agriculteurs se retrouve, quoique moins marquée, dans d'autres cantons. Mais, nous avons encore des titres supplémentaires de gloire en matière d'impôts. Ceux-ci seront l'objet de mes prochains articles.

JEAN RIESEN, conseiller national.